

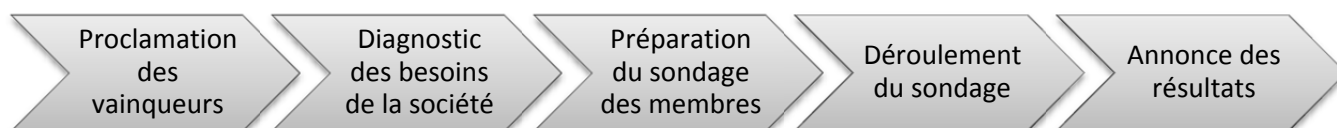
Aarau, le 12 septembre 2019

Analyse de société FSG

A quoi votre société peut-elle s'attendre?

Des résultats d'analyse approfondis et une image de la société et de ses membres. Les questions posées permettent de dégager une base sur laquelle peuvent s'appuyer les futurs objectifs et mesures.

Déroulement de l'analyse de société



Conditions de participation

La participation au tirage au sort de la Fédération suisse de gymnastique (ci-après FSG) est gratuite et répond strictement aux présentes conditions de participation.

Déroulement du tirage au sort

La période du tirage au sort s'étend du 12 septembre 2019 à 9h au 3 novembre 2019 à 23h59. Les utilisateurs peuvent prendre part au tirage au sort en ligne pendant cette période.

Participation

Il est nécessaire de remplir et de renvoyer le contrôle de société pour pouvoir prendre part au tirage au sort. Participation possible exclusivement durant la période prescrite. Les envois parvenant après le délai de participation ne seront pas pris en compte.

Une seule inscription au tirage au sort par participant. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses électroniques ou plusieurs profils Facebook pour augmenter ses chances de gagner.

La participation au tirage au sort est gratuite.

Droits de participation

Sont autorisées à participer toutes les personnes naturelles domiciliées en Suisse et ayant 18 ans révolus. La participation est limitée aux membres FSG. Elle ne dépend pas de l'achat d'un service ou d'un bien.

Ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort les personnes ayant pris part à la conception et à la mise en œuvre du tirage au sort, les collaborateurs de la FSG ainsi que la famille de ceux-ci. Qui plus est, la FSG se réserve le droit d'exclure, à son entière discrétion, certaines personnes de la participation dès lors qu'existent des raisons valables comme, par exemple, (a) des cas de manipulation liés à l'accès au ou à la conduite du tirage au sort, (b) en cas d'infraction aux conditions de participation, (c) en cas d'agissement déloyal ou (d) en cas de soumission de données fausses ou fallacieuses en lien avec la participation au concours.

Prix, notification et transmission du prix

Les prix suivants sont décernés:

- Analyse de société.

Cela comprend le diagnostic des besoins de la société par téléphone/courriel, l'établissement d'un sondage de membres en ligne et l'évaluation par écrit. N'est pas incluse la présentation de l'évaluation et du coaching qui en découle.

L'annonce des gagnants intervient après le délai de participation dans le cadre d'un tirage au sort organisé parmi tous les participants. Les gagnants du tirage au sort sont informés rapidement par courriel séparé. Le prix est décerné exclusivement aux gagnants. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 3 semaines après avoir été invité à le faire deux fois, le prix pourra être transféré à un autre participant.

Fin du tirage au sort

L'organisateur se réserve expressément le droit de mettre un terme au tirage au sort sans notification préalable et sans faire part des raisons. Cela vaut notamment pour toutes les raisons qui perturberaient ou empêcheraient le déroulement du tirage au sort selon les plans.

Protection des données

Il est nécessaire de fournir une adresse électronique pour prendre part au tirage au sort. Le participant garantit la véracité et l'exactitude des données qu'il donne sur sa personne. L'organisateur indique que toutes les données personnelles du participant ne sont ni transmises à des tiers ni mises à leur disposition pour utilisation sans le consentement du participant. Une exception est autorisée pour la société vereinscoaching.ch chargée de l'organisation du tirage au sort et qui doit pour ce faire sauvegarder et utiliser lesdites données.

Le participant peut en tout temps révoquer son consentement par écrit à l'adresse de la FSG, secteur du management de société. Une fois le consentement révoqué, les données du participant ayant été prélevées et sauvegardées seront immédiatement effacées.

Facebook Disclaimer

Cette action n'a aucun lien avec Facebook et n'est en aucune manière sponsorisée, soutenue ou organisée par Facebook.

Droit applicable

Toutes les questions ou plaintes en lien avec le tirage au sort sont à adresser à l'exploitant. Le tirage au sort est régi exclusivement par le droit suisse. Tout recours est exclu.

Clause de sauvegarde

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions de participation se révélerait être, ou devenait, invalide en tout ou en partie, les autres dispositions resteraient pleinement en vigueur et applicables. La disposition invalide est remplacée par la disposition légale autorisée qui se rapproche le plus possible de la signification et de l'objectif économiques exprimés dans la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

La FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE vous souhaite bonne chance.